

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023 – 27/09/2023 – 19

Modifications de fiches filières Santé 1^{er} cycle et 2^e cycle

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 11 septembre 2023

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 11 Membres représentés : 6 Total : 17 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les modifications des fiches filières Santé – 1^{er} cycle et 2^e cycle :**

- **Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et processus de sélection**
- **Diplôme de formation générale en sciences médicales - 2^e et 3^e année (PC2 et PC3)**
- **Diplôme de formation approfondie en sciences médicales - 4^e, 5^e et 6^e année (MM1, MM2 et MM3).**

Rentrée 2023/2024.

Dijon, le 28 septembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Travaux de la commission de la pédagogie du 4 septembre 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

| | | | | | | |
|---------------------------|--|-------------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Niveau : | LICENCE | | | | | Année |
| Domaine : | SANTÉ | | | | | 1 60 ECTS |
| Mention : | SANTÉ | | | | | |
| Parcours : | PARCOURS ACCÈS SANTÉ SPÉCIFIQUE (PASS) | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 438,5h+ Mineure Filiarisée | 50h+ Mineure Filiarisée | 20 h + Mineure Filiarisée | h | h | 608,5h |
| | Cours magistraux | Études dirigées | Travaux dirigés | Cours intégrés | Stage ou projet | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> Français | | <input type="checkbox"/> Anglais | | | |

Contacts :

| | |
|---|---|
| Responsables pédagogiques de la formation | Scolarité – secrétariat pédagogique |
| Françoise GOIRAND Présidente du Jury de Validation Maître de Conférences - Praticien Hospitalier francoise.goirand@u-bourgogne.fr Agnès JACQUIN-PIQUES Présidente du Jury de Sélection Professeur des universités - Praticien Hospitalier agnes.jacquin-piques@chu-dijon.fr | Université de Bourgogne UFR Sciences de Santé Bureau de la Scolarité PASS/LAS 7 bd Jeanne d'Arc- 21078 Dijon Cedex ufrsante-pass@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : | UFR des Sciences de Santé |

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs : La formation a pour objectif l'acquisition de connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux et paramédicaux.

Les formations permettent l'orientation progressive de l'étudiant vers la filière la plus adaptée à ses connaissances, ses compétences, son projet d'études et ses aptitudes ainsi que l'organisation d'enseignements communs entre plusieurs filières pour favoriser l'acquisition de pratiques professionnelles partagées et coordonnées (arrêté du 4 novembre 2019)

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : Le PASS permet la poursuite d'études vers les formations : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, les métiers de la rééducation et/ ou vers une L2 définie par le choix de la mineure filiarisée.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation : Les enseignements mis en place doivent permettre d'acquérir les connaissances nécessaires au suivi des différentes filières des études de Santé ou l'intégration dans une licence 2 dont la spécialité a été définie par le choix de la mineure filiarisée.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Pour être admis à s'inscrire dans le Parcours Accès Santé Spécifique, les candidats doivent déposer leurs candidatures sur la plateforme Parcoursup, et être titulaire :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger (de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Suisse) admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale.

■ Sur sélection :

Dans le cas d'une réorientation, pour les étudiants n'ayant eu aucune inscription PASS, suivre la procédure Parcoursup.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

- En formation initiale : suivre la procédure Parcoursup
- En formation continue : s'adresser à l'UMDPCS (Unité Mixte de Développement Continue en Santé)

Organisation et description des études :

L'année de PASS se déroule en deux temps :

- A l'issue des deux sessions d'examens, le jury de validation entérine la validation ou non de l'année de PASS.
Les étudiants ayant échoué peuvent passer les épreuves dites de rattrapage, dans le seul but de valider leur année de licence. Quels que soient les résultats obtenus à cette session de rattrapage, ils ne sont en aucun cas admis à postuler pour l'accès en 2^e année MMOP.
- Les dossiers des étudiants ayant validé leur L1 sont examinés par le **jury dit de sélection**.

ACCES EN 2^e ANNEE

■ Procédure d'admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et des métiers de la rééducation

L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou paramédicale est placée sous la responsabilité d'un **Jury dit de Sélection** qui examine les candidatures.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP sous réserve d'avoir validé au moins 60 ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature. Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante (art. 6, arrêté du 4/11/2019).

Les étudiants doivent obligatoirement choisir 2 (et seulement 2) filières. A l'issue du 1^{er} semestre et après publication des résultats (qui seront disponibles par voie d'affichage à l'UFR et sur l'ENT de chaque étudiant), ils choisissent les deux UE spécifiques correspondantes aux filières de leur choix. L'inscription pédagogique aux UE spécifiques est obligatoire. La période d'inscription est définie chaque année par le service de la scolarité (les inscriptions se dérouleront uniquement sur internet et à l'issue des résultats, <http://ent.u-bourgogne.fr>)

Les candidats déposent un dossier de candidature. Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- La description du parcours de formation antérieur ;
- le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune des études de santé (PACES) ou au Parcours d'Accès Santé Spécifique (PASS) ;
- une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

1/ Les épreuves du premier groupe :

Sont constituées des épreuves participant à la validation du parcours de formation auquel est inscrit l'étudiant (PASS ou LAS).

Le jury de validation de l'année de licence L1 PASS se réunit pour examiner les notes obtenues par les candidats au premier groupe d'épreuves, et pour établir la liste des étudiants ayant validé cette L1.

Le jury de sélection fixe les notes minimales permettant aux candidats d'être admis directement en premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou des métiers de la rééducation, ainsi que les notes minimales autorisant les autres candidats à se présenter au second groupe d'épreuves.

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures au seuil d'admission directe défini par le jury de sélection sont admis dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique ou des métiers de la rééducation sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe. Pour chaque formation, une liste de ces étudiants admis est publiée.

Les candidats concernés par cette admission directe doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation : médecine, pharmacie, d'odontologie, maïeutique ou les métiers de la rééducation, définitivement choisie. Sans cette acceptation, les étudiants perdent le bénéfice de cette admission.

Cas d'un étudiant inscrit sur une liste d'admission directe pour une filière et admis aux épreuves de second groupe pour une autre filière : l'acceptation de l'admission directe dans une filière induit automatiquement le renoncement à passer les épreuves du second groupe dans une autre filière. A l'inverse, le renoncement à l'admission directe dans une filière est nécessaire pour être admis aux épreuves de second groupe dans une autre filière.

Les étudiants ayant obtenu des notes inférieures aux premiers seuils d'admission directe, mais supérieures aux seconds seuils définis par le jury de sélection, doivent se présenter aux épreuves du second groupe.

2/ Les épreuves du second groupe :

Sont constituées d'au moins deux épreuves orales de 10 minutes chacune, évaluées par au minimum deux examinateurs. **pour tous les étudiants à une même formation MMOP et les métiers de la rééducation, issus d'un même groupe de parcours de formation.**

A l'issue du second groupe d'épreuves, une moyenne pondérée des épreuves du premier et du second groupe sera réalisée, le coefficient de chaque groupe d'épreuves étant identique. Ainsi, les épreuves du second groupe **correspondront** à la moitié de la moyenne finale, et les épreuves du premier groupe également à la moitié de la note finale.

Le jury établit, par ordre de mérite pour chaque groupe de parcours de formation, dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université et du pourcentage fixé au II de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019, la liste des candidats admis pour chaque formation.

Les candidats inscrits sur cette liste confirment, au plus tard 8 jours après la publication des résultats, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice

(fixé par l'arrêté du 29 juin 2023 modifiant le paragraphe III de l'article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019).

Ce choix est définitif.

Lorsque le nombre des candidats ne permet pas de remplir la totalité de la capacité d'accueil d'une formation MMOP et des métiers de la rééducation, l'admission peut être proposée aux candidats figurant sur une liste complémentaire, en respectant les conditions de diversification (prévues à l'art.7, arrêté 4/11/19).

Les étudiants qui ne sont pas admis dans l'une des formations de MMOP ou dans les métiers de la rééducation, en première année ou en deuxième année d'une formation mentionnée au 1° de l'art. R. 631-1 du code de l'éducation, sont réorientés dans les conditions définies au II de l'art. 612-1-9-1 du code de l'éducation.

■ **Réorientation / Démission**

Les abandons volontaires doivent être signalés au responsable pédagogique ainsi qu'à la scolarité PASS par un écrit.

■ **Redoublement**

Aucun redoublement n'est autorisé en PASS.

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

SEMESTRE 1

| UE | discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|---------------------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Morphologie-physiologie I | | 50h | | | 50h | 5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 5 |

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

| UE | discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|--------------------|--|-------|-----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Chimie - Biochimie | Chimie | 10,5 | 4,5 | | 15 | 6,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 7 |
| | Biochimie, Biomolécules et Métabolisme | 48 | 4,5 | | 52,5 | | | | | | |
| TOTAL UE | | 58,5h | 9h | | 67,5h | 6,5 | | | | | |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|-------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Biophysique | | 27h | 9h | | 36h | 3,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|---------------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Biologie cellulaire | | 57h | 3h | | 60h | 6 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 6 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|---------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Projet études | Forum des métiers | 8h | | | 20h | 2 | CT | CT | | | 1 |
| | Préparation aux oraux | 6h ⁽²⁾ | 6h ⁽²⁾ | | | | | | | | |

(2) La préparation aux oraux se déroulera au 2nd semestre.

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|-----------|------------|----|----|-----|-------|------|--|--|-------------|-------------|----------------|
| Anglais I | | | | 10h | 10h | 1 | CT (QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel) | CT (QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel) | | | 1 |

UE Disciplinaire, dite Mineure filiarisée, choisie sur la plateforme Parcoursup :

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|----------------------|------------|----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Mineure Filiarisée I | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| TOTAL UE | | * | * | * | | 5 | | | | | 3 |

** La composition de chaque Mineure filiarisée sera définie en annexe.*

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|
| TOTAL S1 | 206,5h⁽³⁾ | 27h⁽³⁾ | 10h⁽³⁾ | 243,5h⁽³⁾ | 29 | | | | | | |
|-----------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|

(3) Le volume horaire de la Mineure Filiarisée est à ajouter à ces totaux.

SEMESTRE 2

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|----------------------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Morphologie-physiologie II | | 30h | | | 30h | 3 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 3 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|----------------|------------|-------|-------|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Santé publique | | 34,5h | 10,5h | | 45h | 4,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 5 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Médicament | | 16h | | | 16h | 1,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 2 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|--------------------------------|------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Intro pathologie-thérapeutique | | 30h | | | 30h | 3 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 3 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|----------------------|------------|-------|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Initiation recherche | | 16,5h | 8h | | 24,5h | 2,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 3 |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|---------------------------|----------------|-----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Communication/déontologie | Cadre éthique, | 15h | | | 15h | 2,5 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 3 |

| | | | | | | | | | | | |
|----------|-------------------------|-----|--|--|-----|--|--|--|--|--|--|
| | légal, déontologie | | | | | | | | | | |
| | Psychologie médicale | 10h | | | 10h | | | | | | |
| TOTAL UE | | 25h | | | 25h | | | | | | |

| UE | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|------------|------------|----|----|-----|-------|------|--|--|-------------|-------------|----------------|
| Anglais II | | | | 10h | 10h | 1 | CT (réductionnel et/ou QCM, QROC) | CT (réductionnel et/ou QCM, QROC) | | | 1 |

UE Disciplinaire, dite Mineure filiarisée, choisie sur la plateforme Parcoursup :

| UE | discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|--------------------------|------------|----|----|----|-------|------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Mineure Filiarisée II | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| TOTAL UE | | * | * | * | | 5 | | | | | 3 |

* La composition de chaque Mineure filiarisée sera définie en annexe.

2 UE spécifiques au choix parmi les UE suivantes :

| UE Spécifique | Discipline | CM | ED | TD | Total | ECTS | Type éval (1) Session 1 | Type éval (1) Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coeff |
|------------------|---|-----|-----|----|-------|------|----------------------------|----------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Médecine | Anatomie de la tête et du cou | 12h | | | 40h | 4 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |
| | -Physiologie -Biochimie -Imagerie médicale | 28h | | | | | | | | | |
| Pharmacie | | 36h | 4,5 | | 40,5h | 4 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |
| Odontologie | Anatomie de la tête et du cou | 12h | | | 40h | 4 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |
| | Biologie et santé de | 28h | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|------------------------|-------|--|--|-------|---|---------------------|---------------------|--|--|---|
| | l'appareil manducateur | | | | | | | | | | |
| Maïeutique | | 40,5h | | | 40,5h | 4 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |
| Métiers de la rééducation | | 40h | | | 40h | 4 | CT (QCM et/ou QROC) | CT (QCM et/ou QROC) | | | 4 |

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------|--------------------------------|----------------------|--|-----------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|
| TOTAL S2 | 152h+ (3)+(4) | 18,5h+(3)+(4) | 10h + (3)+(4) | 180,5h+(3)+(4) | 31 | | | | | | |
|-----------------|--------------------------------|----------------------|--|-----------------------|-----------|--|--|--|--|--|--|

(3) Le volume horaire de la Mineure Filiarisée est à ajouter à ces totaux.

(4) Le volume horaire du « TOTAL S2 » varie en fonction des deux UE spécifiques choisies.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances est organisé par l'UFR des Sciences de Santé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Les Mineures Filiarisées sont organisées par les composantes qui les proposent. L'ensemble des épreuves de tronc commun et spécifiques combinent des Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à réponses multiples (QRM), et potentiellement des Questions à Réponse Ouvertes Courtes (QROC), **exception faite de l'épreuve de l'UE Anglais II qui sera réalisée sous forme rédactionnelle au second semestre.**

Durant le 2nd semestre, certains enseignements sont mutualisés.

Des contrôles intermédiaires peuvent être proposés par des responsables pédagogiques durant les 2 semestres.

■ Règles de validation et de capitalisation :

Validation et crédits européens (ECTS) :

Les unités d'enseignement, semestres et année sont validés :

- Soit par obtention de chacun des éléments qui la (le) composent ;
- Soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

La validation des unités d'enseignement, des semestres et de l'année, entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs d'une UE s'ils sont porteurs de crédits.

Compensation :

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- Entre les éléments constitutifs d'une même UE (si ces EC sont crédités en ECTS) ;
- Entre les UE d'un même semestre ;
- Entre les deux semestres de la même année universitaire.

Aucune note éliminatoire n'est appliquée en Licence

Capitalisation :

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il/ elle ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient. ~~Les UE sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 10.~~

- **Capitalisation de l'UE** : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20) ;
- **Capitalisation du semestre** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- **Capitalisation de l'année** : chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

■ Dispositifs particuliers :

Un aménagement est prévu uniquement pour les étudiants en situation de handicap et délivré exclusivement par le médecin du SSU (Service de Santé Universitaire) de l'Université. Ils sont autorisés à assister aux cours toute l'année en présentiel (salle 009 de 50 places), avec si besoin un preneur de notes recruté par la référente Handicap de l'UFR. Lors des épreuves du concours, s'ils doivent bénéficier d'un aménagement particulier (tiers-temps supplémentaire), ils sont installés dans une salle dédiée avec un surveillant. Dans le cas où l'aide d'un secrétaire particulier serait nécessaire, la cellule handicap, de l'Université de Bourgogne, travaillera en collaboration avec le service de la scolarité et la référente handicap de l'UFR Sciences de Santé.

En revanche, il n'y a aucun aménagement particulier pour les étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

Sessions d'examen :

Session 1 du semestre 1 : décembre

Session 1 du semestre 2 : fin avril - début mai

Session 2 des semestres 1 et 2 : mi-juin - début juillet

Annulation d'inscription :

La date limite d'annulation de l'inscription en PASS est fixée au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Passée cette échéance, l'année universitaire sera comptabilisée comme une

inscription PASS et les droits d'inscription ne pourront plus être remboursés. Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit auprès de la scolarité PASS.

Réorientation / Démission :

Les abandons volontaires doivent être signalés au responsable pédagogique ainsi qu'à la scolarité PASS par écrit.

Redoublement :

Aucun redoublement n'est autorisé en PASS.

■ **Informations générales :**

- Vaccinations

Une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales ou paramédicales.

Des réunions d'informations seront organisées lors de l'année universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.

■ **Stages :**

- **Les étudiants admis en Médecine et Odontologie**, doivent effectuer un stage « Initiation aux soins infirmiers » (arrêté du 18/03/1992 modifié), d'une durée d'au moins trois semaines (juillet-août), indispensable pour la validation du 1^{er} cycle.
- **Les étudiants admis en pharmacie**, peuvent effectuer un stage de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (arrêté du 14/08/2003), pour une durée de 1 semaine à 1 mois.

PROCESSUS DE SELECTION PASS/L.AS à partir de 2023

L'arrêté du 4 novembre 2019 fixe les lignes directrices concernant les modalités d'accès aux études de santé.

Ils laissent une certaine liberté aux universités concernant les modalités pratiques d'application des règles fixées.

Parmi les 3 voies d'accès pour les étudiants ayant validé 60 ou 120 ECTS proposées dans l'arrêté, il est obligatoire d'en choisir deux.

L'UFR de santé a choisi de mettre en place, avec la collaboration de l'ensemble de l'UB, une année de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS, UFR de santé) et 7 Licences avec Accès Santé (L.AS).

Le présent document décrit le processus de sélection des étudiants souhaitant accéder en 2^{ème} année des études de santé à l'une des 5 filières suivantes : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (MMOP-K) après avoir validé en 1^{ère} session :

- soit le PASS et acquis les 60 ECTS correspondants,
- soit la L.AS 1, et acquis les 60 ECTS correspondants, plus 10 ECTS correspondant à la mineure santé,
- soit une L2 ou une L3, et acquis respectivement 120 ECTS et 180 ECTS, plus 10 ECTS correspondant à la mineure santé (désignées par les termes de L.AS 2 et L.AS 3). La validation du PASS l'année ou les années précédentes en 1^{ère} ou en 2^{ème} session donne l'équivalence de la validité de la mineure santé (10 ECTS).

Concernant les règles fixées par l'arrêté sus-cité, il convient de rappeler que :

Les étudiants de PASS, L.AS 1, L.AS 2-3, passerelles / étrangers sont 4 contingents différenciés avec un nombre de places qui leur sont destinées en 2^{ème} année des études de santé.

En cas de candidats insuffisants qualitativement ou quantitativement, les places destinées à un contingent peuvent être transférées à un autre contingent dans la limite des proportions précisées par l'arrêté et tenant compte des éventuelles dérogations transitoires obtenues.

Chaque étudiant doit exprimer sa candidature pour 2 filières : 2 vœux en PASS, 2 vœux en L.AS.

Chaque filière établit un classement des candidats PASS, un classement des candidats L.AS 1 (60 ECTS acquis) et un classement des candidats L.AS 2-3 (au moins 120 ou 180 ECTS acquis) qui la concerne selon les critères du jury de sélection.

Rappel : Tout étudiant qui n'a pas validé les deux semestres de l'année de formation en 1^{ère} session est exclu d'emblée du processus de sélection.

Architecture générale du processus de sélection :

Le processus de sélection est initié par l'inscription en PASS et par le dépôt d'un dossier de candidature par les étudiants de L.AS tel que fixé par l'arrêté du 4/11/2019, avant la date limite indiquée par l'UFR de santé.

Le processus de sélection est mené par le jury de sélection constitué selon l'arrêté du 4/11/2019. Le jury de sélection est commun à toutes les filières.

Sous réserve de validation de leur année en 1^{ère} session (condition *sine qua non*), les dossiers de candidature de chaque filière sont classés selon le barème déterminé par le jury pour ladite filière et entrent dans un processus de sélection qui commence par les épreuves dites de 1^{er} groupe, ouvrant sur une possible admission directe, selon les modalités fixées par le décret et l'arrêté du 4/11/2019. L'admission directe peut être prononcée pour un nombre maximal d'étudiants correspondant à la moitié des places disponibles en 2^{ème} année de chaque filière MMOP-K.

Tout étudiant admis dans une filière doit communiquer sa décision d'acceptation ou de refus de cette affectation. Lorsqu'un candidat figure sur plusieurs listes d'admission directe, il doit indiquer impérativement, dans les délais fixés par la scolarité, la filière définitivement choisie. Cet accord vaut renoncement à se présenter à l'autre filière initialement choisie.

Si l'étudiant ne se prononce pas, il perd la possibilité d'une admission directe dans cette filière.

Si un étudiant renonce à une admission directe dans une filière choisie parce qu'il souhaite accéder à une autre filière (dans laquelle il n'a pas obtenu une admission directe et dans laquelle il est sur liste complémentaire), il sera convoqué pour les épreuves orales, dites de 2nd groupe et il perdra le bénéfice de l'admission directe dans la filière choisie cf au processus de sélection en vigueur.

Au-delà du contingent des admis directs, les étudiants seront classés sur une liste complémentaire dans les 2 filières où il aura candidaté.

Au fur et à mesure des désistements dans chaque filière, son classement pourra avancer et une admission directe pourra être obtenue. En conséquent, le maintien du positionnement en liste complémentaire pourra être associée à une admission avant les épreuves orales. Dans ce cas, l'étudiant sera admis dans ladite filière automatiquement et exclu des épreuves orales pour l'autre filière, le cas échéant.

L'ensemble des étudiants de la liste complémentaire non admis directement dans une filière sont invités à participer aux épreuves orales de 2nd groupe, selon un nombre de places déterminé par le jury de sélection et, en tous cas, supérieur au nombre de places restant à pourvoir dans chaque filière. Le jury de sélection veillera à convoquer un nombre suffisant d'étudiants dans chaque filière pour couvrir les places disponibles en 2^{ème} année des études de santé.

Epreuves de 1^{er} groupe pour les étudiants en PASS

Une fois les conditions d'admissibilité examinées et remplies, un classement des candidats est obtenu dans chaque filière en appliquant le barème suivant. Les coefficients affectés à chaque UE sont différents selon les filières MMOP-K.

| UE | Coeff PASS | Coeff Médecine | Coeff Maïeutique | Coeff Odonto | Coeff pharma | Coeff Kiné |
|---|------------|----------------|------------------|--------------|--------------|------------|
| Morpho-physio - 1 ^{er} et 2 nd semestre | 8 | 5 | 5 | 5 | 4 | 5 |
| Chimie-Biochimie | 7 | 5 | 2 | 4 | 5 | 2 |
| Biophysique | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 | 4 |
| Biologie cellulaire | 6 | 5 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| Projet études | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Note interclassement mineure-1 ^{er} semestre | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Note interclassement mineure 2 nd semestre | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Anglais - 1 ^{er} et 2 nd semestre | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 |
| Santé publique | 5 | 3 | 4 | 3 | 4 | 3 |
| Médicament | 2 | 2 | 2 | 3 | 5 | 2 |
| Intro pathologie-thérapeutique | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 4 |
| Initiation recherche | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 |
| Communication/déontologie | 3 | 3 | 4 | 2 | 2 | 4 |
| UE spécialité 1 (UE de la filière considérée) | 4 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| UE spécialité 2 (autre UE) | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

Les notes de chaque mineure filialisée sont standardisées entre les différentes disciplines en attribuant une note d'interclassement fixe par décile suivant le tableau en annexe.

Un classement est ainsi constitué dans les 5 filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie. Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'épreuve de l'UE de spécialité correspondante, puis à la moyenne générale du PASS. Lors d'égalité persistante, le jury définit les modalités de classement de classement des candidats ex-aequo.

Epreuves de 1^{er} groupe pour les étudiants en L.AS :

En plus des conditions générales fixées par l'arrêté du 4/11/2019 (validation de l'année de L.AS en 1^{ère} session), le jury de sélection exige la validation de la mineure santé avec une moyenne supérieure ou égale à 10 (critère d'exclusion).

Une fois les conditions d'admissibilité examinées et remplies, un classement des candidats est obtenu dans chaque filière en appliquant le barème suivant :

- L.AS 1 : 1- note d'interclassement au sein de la L.AS 1, coefficient 5 (cf. Annexe 1)
2- note de la mineure santé, coefficient 3.

- L.AS 2-3 : note d'interclassement au sein de la L2 ou L3 uniquement.

L'interclassement est construit de manière à obtenir 40 subdivisions/classes. Ainsi la note de 20 est attribuée aux étudiants classés dans les premiers 2,5% de leur promotion, la note de 19,5 est attribuée aux étudiants classés entre les 2,6 et 5% de leur promotion, ainsi de suite jusqu'à la note de 0. (Cf. Annexe 2)

Un classement est ainsi constitué dans chacune des filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à la mineure santé, puis au module santé de la mineure santé.

Pour les étudiants ayant validé l'année de PASS ou les étudiants ayant validé la mineure santé dans le cadre d'une L.AS, il convient de prendre en compte la note obtenue précédemment pour la validation du PASS ou de la mineure santé.

Lors d'égalité persistante, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Seuils d'admission directe et d'exclusion :

Le jury de délibération définit deux seuils pour chaque groupe de parcours (PASS, L.AS 1, L.AS 2) dans chacune des filières (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)

- Si n désigne le nombre de places en 2^{ème} année des études de santé de la filière considérée, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en 2^{ème} année des études de santé sans passer les épreuves de 2nd groupe (épreuves orales). La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes.

- Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont convoqués pour les épreuves de 2nd groupe (épreuves orales).

Modalités des épreuves de 2nd groupe (épreuves orales) :

Les épreuves orales comportent 2 entretiens de 10 minutes chacun (5 minutes de présentation, 5 minutes d'échange) avec un binôme d'examineurs constitué selon les textes du 4/11/2019 : au moins un est extérieur à l'université et au moins un est membre du jury. Lors de ces épreuves, les examinateurs ne connaissent pas les notes obtenues aux épreuves de 1^{er} groupe, le parcours du candidat (PASS ou L.AS).

Les modalités des 2 entretiens sont les suivantes :

- Entretien « Situation complexe » à partir d'un texte présentant une situation : 10 minutes de préparation et 10 minutes de restitution devant le jury (5 minutes de présentation et 5 minutes d'échange).
- Entretien « Analyse et raisonnement » sur un article de journal non spécialisé : 20 minutes de préparation et 10 minutes de restitution devant le jury (5 minutes de présentation et 5 minutes d'échange).

La note de l'épreuve orale est obtenue par la moyenne des deux notes obtenues lors de ces 2 entretiens. La note finale utilisée pour le classement des candidats du 2nd groupe est la moyenne des épreuves de 1^{er} groupe et des épreuves de 2nd groupe, à part égale.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'entretien « Analyse et raisonnement ». S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a les meilleurs résultats à la mineure santé (en cas de L.AS) ou à l'UE de spécialité correspondant à la filière (cas des PASS).

Capacités d'accueil en 2^{ème} année des études de santé :

La répartition des places ouvertes pour les 4 contingents est précisée dans le tableau en Annexe 3.

Il convient de préciser que :

- Les IFMK de Dijon et Nevers sont indépendants de l'UB et fixent librement leur capacité d'accueil. Les places ouvertes pour les métiers de la rééducation ne sont pas dans le dispositif de la réforme qui ne concerne que Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.
- La formation de Maïeutique est coordonnée pédagogiquement par le Département correspondant de l'UFR de santé mais le nombre de places est fixé en accord avec le financeur, à savoir le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

ANNEXE 1

INTERCLASSEMENT PASS ET L.AS1

| Rang | Note |
|---|-------------|
| Rang \geq 9 ^{ème} décile | 20 |
| 8 ^{ème} décile \leq rang < 9 ^{ème} décile | 17 |
| 7 ^{ème} décile \leq rang < 8 ^{ème} décile | 14 |
| 6 ^{ème} décile \leq rang < 7 ^{ème} décile | 12 |
| 5 ^{ème} décile \leq rang < 6 ^{ème} décile | 9 |
| 4 ^{ème} décile \leq rang < 5 ^{ème} décile | 7 |
| 3 ^{ème} décile \leq rang < 4 ^{ème} décile | 5 |
| 2 ^{ème} décile \leq rang < 3 ^{ème} décile | 2 |
| Rang < 2 ^{ème} décile | 0 |

ANNEXE 2

INTERCLASSEMENT L.AS 2 - L.AS 3

| Rang | Note |
|----------------------------------|-------------|
| Rang $\geq 2,5\%$ | 20 |
| $2,5\% < \text{rang} \leq 5\%$ | 19,5 |
| $5\% < \text{rang} \leq 7,5\%$ | 19 |
| $7,5\% < \text{rang} \leq 10\%$ | 18,5 |
| $10\% < \text{rang} \leq 12,5\%$ | 18 |
| $12,5\% < \text{rang} \leq 15\%$ | 17,5 |
| $15\% < \text{rang} \leq 17,5\%$ | 17 |
| $17,5\% < \text{rang} \leq 20\%$ | 16,5 |
| $20\% < \text{rang} \leq 22,5\%$ | 16 |
| $22,5\% < \text{rang} \leq 25\%$ | 15,5 |
| $25\% < \text{rang} \leq 27,5\%$ | 15 |
| $27,5\% < \text{rang} \leq 30\%$ | 14,5 |
| $30\% < \text{rang} \leq 32,5\%$ | 14 |
| $32,5\% < \text{rang} \leq 35\%$ | 13,5 |
| $35\% < \text{rang} \leq 37,5\%$ | 13 |
| $37,5\% < \text{rang} \leq 40\%$ | 12,5 |
| $40\% < \text{rang} \leq 42,5\%$ | 12 |
| $42,5\% < \text{rang} \leq 45\%$ | 11,5 |
| $45\% < \text{rang} \leq 47,5\%$ | 11 |
| $47,5\% < \text{rang} \leq 50\%$ | 10,5 |
| $50\% < \text{rang} \leq 52,5\%$ | 10 |
| $52,5\% < \text{rang} \leq 55\%$ | 9,5 |
| $55\% < \text{rang} \leq 57,5\%$ | 9 |
| $57,5\% < \text{rang} \leq 60\%$ | 8,5 |
| $60\% < \text{rang} \leq 62,5\%$ | 8 |
| $62,5\% < \text{rang} \leq 65\%$ | 7,5 |
| $65\% < \text{rang} \leq 67,5\%$ | 7 |
| $67,5\% < \text{rang} \leq 70\%$ | 6,5 |
| $70\% < \text{rang} \leq 72,5\%$ | 6 |
| $72,5\% < \text{rang} \leq 75\%$ | 5,5 |
| $75\% < \text{rang} \leq 77,5\%$ | 5 |
| $77,5\% < \text{rang} \leq 80\%$ | 4,5 |
| $80\% < \text{rang} \leq 82,5\%$ | 4 |
| $82,5\% < \text{rang} \leq 85\%$ | 3,5 |
| $85\% < \text{rang} \leq 87,5\%$ | 3 |
| $87,5\% < \text{rang} \leq 90\%$ | 2,5 |
| $90\% < \text{rang} \leq 92,5\%$ | 2 |
| $92,5\% < \text{rang} \leq 95\%$ | 1,5 |
| $95\% < \text{rang} \leq 97,5\%$ | 1 |
| $97,5\% < \text{rang}$ | 0,5 |

ANNEXE 3

PLACES OUVERTES MMOP-K 2024-2025

| | PASS 50% | L.AS1 15% | L.AS2/L.AS3 30% | PASSERELLES ETRANGERS 5% | TOTAL |
|----------------------|-------------|--------------|--------------------|--------------------------------|--------------|
| Médecine | 130 | 38 | 77 | 15 | 260 |
| Maïeutique | 14 | 4 | 9 | 2 | 29 |
| Odontologie Dijon | 21 | 6 | 12 | 3 | 42 |
| Odontologie Nancy | 2 | | 1 | | 3 |
| Pharmacie | 48 | 12 | 30 | 6 | 96 |
| TOTAL | 215 | 60 | 129 | 26 | 430 |
| Kine Dijon | 44 | 12 | 24 | 2 | 82 |
| Kine Nevers | 14 | 4 | 7 | 2 | 27 |
| Total MMOP-K | 273 | 76 | 160 | 30 | 539 |

| | | | | | | |
|---------------------------|--|-----------------|----------------------------------|------------|-----------------|-----------------------|
| Niveau : | LICENCE | | | | | Année |
| Domaine : | DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM) | | | | | PC3 60 ECTS |
| Mention : | | | | | | |
| Spécialité : | | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 286h | 45h | 152h | 4 h | 60 h | 547h |
| | cours magistraux | travaux dirigés | travaux pratiques | séminaires | UE optionnelles | total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> français | | <input type="checkbox"/> anglais | | + stages 400h | |

Contacts :

| | |
|---|---|
| Responsable de formation | Scolarité – secrétariat pédagogique |
| Monsieur le Professeur ORTEGA-DEBALLON Professeur Universitaire – Praticien Hospitalier pablo.ortega-deballon@chu-dijon.fr | Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé Bureau de la Scolarité du 1 ^{er} cycle 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : | UFR des Sciences de Santé |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances physiologiques et sémiologiques permettant l'accès aux processus pathologiques et aux traitements (2nd cycle).

Modalités d'accès à l'année de formation :
■ De plein droit :

Un étudiant ajourné en PC2 pourra être autorisé à poursuivre en PC3 avec une dette (UE < 10/20 dans un semestre non validé) de 2 UE et/ou de 8 ECTS maximum.

■ Sur sélection :

Dans le cadre de la procédure relative aux modalités d'admission en 3^{ème} année des études médicales (arrêté du 26 juillet 2010 NOR : ESRS1016574A).

■ Droits d'inscription :

En formation initiale : droits nationaux niveau licence.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplômes.
Organisation et descriptif des études :
■ Schéma général des parcours possible :

- UE d'enseignement calquées sur un programme national, organisé en thèmes spécifiques d'organe et en stages d'insertion hospitalière.
- Offre d'enseignement avec un tronc commun représentant 90% des formations théoriques et stages puis une offre optionnelle (10%) réparties en UE libres ou en UE de master.

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 5

| UE | discipline | CM | TD | TP | SEM | Total | ECTS | Type éval (session 1) | Type éval (session 2) | coeff CT | coeff CC | coeff TP | coeff UE |
|-----------------|------------------------------|-------------|------------|------------|-----|-------------|-----------|------------------------------------|--|----------|----------|----------|-----------|
| 1 | Anglais 1 * | | 12 | | | 12 | 1 | Selon Parcours* | Selon Parcours* | - | - | - | 1 |
| 2 | Biostatistiques | 29 | | | | 29 | 4 | CC+CT (Tablette) (QCM : 1h00) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 3 | Génétique médicale | 20 | | | | 20 | 3 | CC+CT (Tablette) (QCM : 1h) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 4 | Appareil respiratoire | 35 | | | | 35 | 6 | CC+CT (Tablette) (QCM: 1h00) | CT (Tablette) (QCM: 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 4 |
| 5 | Immunopathologie | 24 | | | | 24 | 4 | CC+CT (Tablette) (QCM : 45 min) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 6 | Rein et voies urinaires | 39 | | | | 39 | 6 | CC+CT (Tablette) (QCM 1h00) | CT (Tablette) (QCM 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 4 |
| 7 | Enseignements optionnels | 30 | | | | 30 | 3 | | | | | | 2 |
| 15 | Culture et Usages Numériques | | 6 | | | 6 | 1 | CT (1h) | CT (1h) | - | - | - | 1 |
| 17 | Service Sanitaire 1 | 21 | | 44 | | 65 | 2 | CT écrit (45 min) | écrit (45 min) | 1 | | | 1 |
| TOTAL UE | | 198h | 18h | 44h | | 260h | 30 | | | | | | 18 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|-------------|------------|------------|--|--|-------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|
| TOTAL S5 | 198h | 18h | 44h | | | 260h | 30 | | | | | | 18 |
|-----------------|-------------|------------|------------|--|--|-------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|

*Épreuves fixées en fonction du parcours choisi. Les différents parcours seront présentés dans le livret remis à la rentrée.

SEMESTRE 6

| UE | discipline | CM | TD | TP | SEM | Total | ECTS | Type éval (session 1) | Type éval (session 2) | coeff CT | coeff CC | coeff TP | coeff UE |
|-----------------|------------------------------|-------------|------------|-------------|-----------|-------------|-----------|---|---|----------|----------|----------|-----------|
| 8 | Anglais 2 * | | 12 | | | 12 | 1 | Selon Parcours***** | Selon Parcours***** | - | - | - | 1 |
| 9 | Santé Humanité Société | 32 | | | | 32 | 4 | CC+CT (Tablette) (QCM : 1h30) | CT (Tablette) (QCM : 1h30) CC conservé | 3 | 1 | | 2 |
| 10 | Sémiologie générale | | | | | | 3 | CC (4 présentations orales) + CT (Tablette) (QCM : 1h) + TP nutrition | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé (1) TP nutrition conservé sauf si invalidé | 3 | 1 | - | 2 |
| 11 | Revêtement cutané | 16 | | | | 16 | 4 | CC+CT (Tablette) (QCM : 1h) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 12 | Hormonologie et reproduction | 50 | | | | 50 | 6 | CC+ CT (Tablette: (QCM 1h00) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 4 |
| 13 | Tissu sanguin*** | 20 | | | 4 | 24 | 5 | CC+CT (Tablette) (QCM : 1h00) | CT (Tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 14 | Enseignements optionnels | 30 | | | | 30 | 3 | | | | | | 2 |
| 16 | Culture et Usages Numériques | | 6 | | | 6 | 1 | CT (1h) + QCM (30min) | CT (1h) + QCM (30min) | - | - | - | 1 |
| 18 | Service Sanitaire 2 **** | | 9 | 108 | | 117 | 3 | Validation de TP et TD + Rapport de Stage | Rapport + oral de réparation | 2 | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL UE | | 148h | 27h | 108h | 4h | 287h | 30 | | | | | | 16 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|-------------|------------|-------------|-----------|-------------|-----------|--|--|--|--|--|--|-----------|
| TOTAL S6 | 148h | 27h | 108h | 4h | 287h | 30 | | | | | | | 16 |
|-----------------|-------------|------------|-------------|-----------|-------------|-----------|--|--|--|--|--|--|-----------|

* Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

**Les quatre stages hospitaliers de cinq semaines, représentant 4x80 heures, sont effectués tous les matins du lundi au jeudi. L'évaluation de chaque stage consiste en une présentation orale de dossier clinique notée sur 10 (une note sur 6 pour la présentation du dossier du patient, une note sur 4 pour l'assiduité : une absence injustifiée : 2/4, 2 absences injustifiées : 0/4). Les 4 notes ainsi obtenues constituent le contrôle continu de l'UE10.

En outre, l'étudiant doit valider ses 4 stages pour obtenir son UE de sémiologie, ainsi que le TP « dépistage et suivi de la dénutrition » (pas de compensation possible au sein de l'UE ni avec une autre UE).

(1) Un seul stage peut être refait (avant la tenue de la 2ème session). De ce fait, un étudiant ayant 2 ou plus de 2 stages non validés sera redoublant de principe.

***Le séminaire sur la transfusion sanguine est obligatoire.

Il sera dispensé sous la forme d'un enseignement en e-learning (9 modules). Ceux-ci seront accessibles via une plateforme numérique, avec un délai d'accès limité dans le temps. Ces modules comporteront des questions auxquelles l'étudiant devra répondre. Le séminaire sera considéré validé si la totalité des modules ont été visualisés par l'étudiant et si une note $\geq 10/20$ a été obtenue à chaque module.

Une séance de rattrapage de ce séminaire sera organisée selon les mêmes modalités.

La validation du séminaire est obligatoire pour valider l'UE « Tissu sanguin ».

Lors des examens terminaux de contrôle de l'UE « Tissu sanguin », des questions portant sur la transfusion sanguine pourront également être posées.

****Par ailleurs, les stages en promotion de la santé inhérents au SESA se déroulent à raison d'une soixantaine demi-journées réparties sur les deux semestres. La présence aux 3 TD et à la semaine d'action est obligatoire. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée dans la notation. Un étudiant obtenant 0 au rapport de stage ou à l'évaluation de l'action sera ajourné.

***** Épreuves fixées en fonction du parcours choisi. Les différents parcours seront présentés dans le livret remis à la rentrée.

■ UE Optionnelles (30h, 3 ECTS) :

| Nom de l'UE optionnelle | Période d'enseignement |
|--|--|
| Adaptation physiologique et comportementales | 2 ^{ème} semestre |
| Anglais oral consultation | 1 ^{er} ou 2 ^{ème} semestre |
| Anglais mobilité | 1 ^{er} ou 2 ^{ème} semestre |
| L'enfant | 1 ^{er} semestre |
| Histoire de la Médecine et de la Pharmacie | 2 ^{ème} semestre |
| Médecine, spiritualité et religions | 2 ^{ème} semestre |
| Principes de biologie moléculaire en pratique médicale | 1 ^{er} semestre |
| Santé animale et médecine humaine | 2 ^{ème} semestre |
| Applications de l'intelligence artificielle en santé | 2 ^{ème} semestre |
| Enjeux énergie – climat- santé | 2 ^{ème} semestre |
| UE Libre tutorat | 2 ^{ème} semestre |
| UE Génétique Humaine | 2 ^{ème} semestre |

| UE OPTIONNELLES DISPENSÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'UFR* | |
|--|---------------------------|
| Engagement culturel et solidaire des étudiants | 2 ^{ème} semestre |
| Des recherches et des femmes | 2 ^{ème} semestre |
| « ECLOT » (Entraînement à la concentration et à l'Optimisation des Tâches) | |
| Découverte de la communication scientifique | 2 ^{ème} semestre |
| Sport | 2 ^{ème} semestre |

*Certaines UE sont susceptibles d'être rajoutées en cours d'année. Celles-citées pourront être sélectionnées sous réserve d'ouverture à la rentrée.

Toutes informations utiles concernant les UE optionnelles sont consultables sur le site de l'université de Bourgogne à l'adresse suivante : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/reussir-et-enrichir-mon-parcours/ue-transversales.html>

■ UE Recherche « Master mention Santé » (60h, 6 ECTS) :

| Nom de l'UE optionnelle |
|--|
| Biochimie Métabolique et Régulation |
| Hématopoïèse Normale et Tumorale |
| Imagerie fonctionnelle et moléculaire |
| Inflammation et maladies inflammatoires |
| Morphologie : anatomie, tissus et fonctions, imagerie |
| Oncogenèse, Histogénèse et Différenciation |
| Pharmacologie Fondamentale, Préclinique et Clinique |
| Physiopathologie des Maladies Transmissibles |
| Conception et Structure des Molécules d'intérêt Thérapeutique (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Développement du Médicament : De leur mise en forme vers leur évaluation Pharmacologique (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Gestion et Analyse des Risques Environnementaux (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Maladies du SNC : Modèles Animaux, Physiopathologie Et Stratégies Thérapeutiques (inscription scolarité Pharmacie) |
| Outils Et Technologies Appliqués A La Recherche Thérapeutique (inscription scolarité Pharmacie) |
| Physiopathologie Cardiométabolique (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Nanobiotechnologies (inscription scolarité Pharmacie) |
| Chimie Extractive et Chimie Structurales des Composés Naturels Végétaux (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Génétique Humaine |

■ UE Recherche « Master Médecine et Humanité » (6 ECTS)

- UE Éthique et recherche en santé
- UE Histoire de la Médecine
- UE Médecine, spiritualité et religions
- UE Humanités médicales

■ UE Recherche « Master mention Santé Publique et environnement » (6 ECTS)

- Parcours Epidémiologie Recherche Clinique Evaluation (ERCE)

UE Stage d'initiation à la recherche en Santé publique – 2nd semestre

- Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)

UE Intervention et évaluation en Santé Publique

OU

Déterminants et leviers d'action en Santé – 2nd semestre.

■ UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique pouvant comptabiliser 40 points de Parcours.

Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. Les contrôles continus sont organisés à raison de 2 séances par semestre.

■ Sessions d'examen :

- 1^{ère} session : Semestre 1 : décembre
Semestre 2 : avril
- 2^{ème} session : mi-juin

■ Stages :

- Les étudiants doivent avoir validé un stage « Initiation aux soins infirmiers » (arrêté du 18/03/1992 modifié), d'une durée d'au moins trois semaines à la suite de leur première année de PASS (juillet-août) pour pouvoir valider le 1^{er} Cycle.

■ Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

- **COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :
 - si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20,
 - si aucune UE n'a de note inférieure à 09/20,
 - si les 4 stages de l'UE 10 sont validés.
- **2^{ème} SESSION** : Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note <9/20 ou s'ils n'ont pas la moyenne générale, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10, les notes de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont inférieures à 10.

Si un stage de l'UE 10 sur les 4 n'est pas validé, l'étudiant devra le refaire avant la délibération de 2^{ème} session. Si l'étudiant n'a pas validé ses 4 stages, il sera admis à redoubler.

- **CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque élément constitutif de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquies les crédits européens correspondants. Cependant, l'UE 10 n'est acquise que si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 et a validé ses 4 stages.

- **Conditions particulières pour les redoublants :**

Les étudiants de PC3 qui redoublent conserveront leurs notes de CC et TP, ils repasseront uniquement le contrôle terminal des UE non validées.

Ils auront néanmoins le choix de repasser leurs CC. S'ils décident de repasser leurs CC, ils renoncent définitivement à leurs notes antérieures. Ce choix devra être notifié pour les deux semestres par écrit à la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de CC.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible. Un étudiant redoublant peut choisir de passer une autre UE optionnelle que celle qu'il a validée antérieurement et la capitaliser pour l'année suivante.

- **Précisions :** Pour valider le diplôme (DFGSM) et accéder au 2^{ème} cycle, il faut valider indépendamment la deuxième et la troisième année, et ne pas avoir de dette.

| | | | | | | |
|---------------------------|--|--------------------|----------------------------------|------------|-----------------|-----------------------|
| Niveau : | LICENCE | | | | | Année |
| Domaine : | DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES | | | | | PC2 60 ECTS |
| Mention: | | | | | | |
| Spécialité : | | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 288h30 | 34h30 38 | 37h 39.30 | 54h | 60 h | 474h 480 |
| | Cours magistraux | Travaux dirigés | Travaux pratiques | Séminaires | UE optionnelles | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> Français | | <input type="checkbox"/> Anglais | | | |

Contacts :

| | |
|--|---|
| Responsable de formation | Scolarité – secrétariat pédagogique |
| Monsieur le Professeur Alexandre COCHET UFR des Sciences de santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex Alexandre.cochet@u-bourgogne.fr | Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé Bureau de la Scolarité 1 ^{er} Cycle 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.32.98 Ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : | UFR des SCIENCES DE SANTE |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large. Elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances physiologiques et sémiologiques permettant l'accès aux processus pathologiques et aux traitements (2nd cycle).

Modalités d'accès à l'année de formation :

- **De plein droit** : Classement en rang utile suite à l'année de PASS ou L.AS.
- **Sur sélection** : Dans le cadre de la procédure relative aux modalités d'admission en 2^{ème} année des études médicales (arrêté du 26 Juillet 2010 NOR : ESR51016583A)
- **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

Droits d'inscription :

En formation initiale : Droits nationaux niveau Licence

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 3

| UE | Discipline | CM | TD | TP | SEM | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ (session 1) | Type éval ⁽¹⁾ (session 2) | coeff CT | coeff CC | coeff TP |
|----|---|-------|----|--|-----|-------|------|--|--|-------------|-------------|-------------|
| 1 | Anglais 1 * | | 12 | | | 12 | 1 | Selon Parcours*** | Selon Parcours*** | 1 | - | - |
| 2 | Bases moléculaires cellulaires et tissulaires de traitements médicamenteux | 9 | | | 9 | 18 | 3 | CC+CT tablette) (QCM) : 1h00) | CT (tablette) (QCM) : 1h00) CC conservé | 3 | 1 | - |
| 3 | Biopathologie tissulaire, illustrations et moyens d'exploration | 20 | | 10 | 4 | 34 | 3 | CC+TP+CT (tablette) (QCM : 1h) | CT (tablette) (QCM : 1h) TP+CC conservés | 8 | 4 | 4 |
| 4 | Appareil digestif | 17,30 | 2 | 7.30 (anatomie- histologie) | 7 | 34 | 8 | CC + CT (tablette) (QCM : 1h) +TP ** | CC conservés CT (tablette) (QCM : 1h) +TP ** | 8 | 4 | 4 |
| 5 | Appareil cardio- vasculaire | 32 | | 3 Physio cardiologiqu e 7.30 (anatomie- histologie) | 14 | 49 | 8 | CC+TP (anat) +CT (tablette) (QCM : 1h30) | CT (tablette) (QCM : 1h30) TP (anat) +CC conservés | 12 | 3 | 1 |
| 6 | Nutrition | 7 | | 4 (présence obligatoire) | 8 | 19 | 4 | CC+TP+CT (tablette) (QCM : 1h) | CT (tablette) (QCM : 1h) TP+CC conservés | 12 | 3 | 1 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|------------------------------|--------------|-----------|--------------|------------|-------------|-----------|--|--|--|--|--|--|
| 7 | Enseignements optionnels (1) | | | | | 30 | 3 | | | | | | |
| TOTAL UE | | 85h30 | 14 | 24h30 | 42h | 196h | 30 | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|---------------------|---|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|
| TOTAL UE | Sémiologie générale | 5 | | | | 5 | | | | | | | |
|-----------------|---------------------|---|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|--|--------------|-----------|--------------|------------|-------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|
| TOTAL S3 | | 90h30 | 14 | 24h30 | 42h | 201h | 30 | | | | | | 16 |
|-----------------|--|--------------|-----------|--------------|------------|-------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|

(1) Une UE obligatoire de 30 heures / semestre (voir liste ci-jointe)

* Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

** UE 4 les TP seront validés suite à la présence des étudiants à ceux-ci.

*** Épreuves fixées en fonction du parcours choisi. Les différents parcours seront présentés dans le livret remis à la rentrée.

SEMESTRE 4

| UE | Discipline | CM | TD | TP | SEM | Total | ECTS | Type éval (session 1) | Type éval (session 2) | coefficient CT | coefficient CC | coefficient TP | Total coef |
|----|--|----|-------------|----------------------------|-----|-------------|------|---|---|----------------|----------------|----------------|------------|
| 8 | Anglais 2 * | | 12 | | | 12 | 1 | Selon Parcours | Selon Parcours | 1 | - | | 1 |
| 9 | Appareil locomoteur | 44 | | 7.30 (anatomie-histologie) | | 51.30 | 6 | CC + TP (anat) + CT (tablette) (QCM : 1h) | CT (tablette) (QCM : 1h) TP (anat) + CC conservés | 12 | 3 | 1 | 4 |
| 10 | Tissu sanguin et système immunitaire | 21 | | | | 21 | 3 | CC+CT (tablette) (QCM : 1h) | CT (tablette) (QCM : 1h) CC conservé | 3 | 1 | - | 2 |
| 11 | De l'agent infectieux à l'hôte | 57 | | | 8 | 65 | 7 | CC + CT (tablette) et cas cliniques (tablette) : 2h00 | CT (tablette) et cas cliniques (tablette) : 2h00 CC conservé | 3 | 1 | - | 4 |
| 12 | Bases moléculaires et cellulaires des pathologies* | 20 | 2.30 6** | 5 (obligatoires) | 4 | 31.30 30 | 3 | CC+TP+CT (tablette) (QCM : 1h) | CT (tablette) (QCM : 1h) TP+CC conservés | 12 | 3 | 1 | 1 |
| 13 | Système neurosensoriel | 56 | 6 | 7.30 (anatomie-histologie) | | 69.30 | 7 | CC+TP (anat)+ CT (tablette) (QCM : 1h30) | CT (tablette) (QCM : 1h30) TP (anat) + CC conservés | 12 | 3 | 1 | 4 |
| 14 | Enseignements optionnels (1) | | | | | 30 | 3 | | | | | | 2 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|--|-------------|----------------------------|------------|------------|------------------------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|
| TOTAL S4 | | 198h | 20h30 24h | 15h | 12h | 277h30 279h | 30 | | | | | | 18 |
|-----------------|--|-------------|----------------------------|------------|------------|------------------------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|

(1) Une UE obligatoire de 30 heures / semestre

* Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen.

** 3 Séances de 2h

* Les TD pour le UE considéré comme majeure), l'étudiant

12 sont obligatoires. Au-delà d'une absence injustifiée par semestre, l'étudiant sera défaillant à la 1ère session d'examen. En cas d'absence justifiée (cas de force pourra intégrer un autre groupe de travail.

■ UE Optionnelles (30h, 3 ECTS) :

| Nom de l'UE optionnelle | Période d'enseignement |
|--|--|
| Adaptation physiologique et comportementales | 2 ^{ème} semestre |
| Anglais oral consultation | 1 ^{er} ou 2 ^{ème} semestre |
| L'enfant | 1 ^{er} semestre |
| Histoire de la Médecine et de la Pharmacie | 2 ^{ème} semestre |
| Médecine, spiritualité et religions | 2 ^{ème} semestre |
| Principes de biologie moléculaire en pratique médicale | 1 ^{er} semestre |
| Santé animale et médecine humaine | 2 ^{ème} semestre |
| Applications de l'intelligence artificielle en santé | 2 ^{ème} semestre |
| Enjeux énergie – climat- santé | 2 ^{ème} semestre |
| UE Libre tutorat | 2 ^{ème} semestre |

| UE OPTIONNELLES DISPENSÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'UFR* | |
|---|---------------------------|
| Engagement culturel et solidaire des étudiants | 2 ^{ème} semestre |
| Des recherches et des femmes | 2 ^{ème} semestre |
| « ECLLOT » (Entraînement à la concentration et à l'Optimisation des Tâches) | |
| Découverte de la communication scientifique | 2 ^{ème} semestre |
| Sport | |

*Certaines UE sont susceptibles d'être rajoutées en cours d'année. Celles-citées pourront être sélectionnées sous réserve d'ouverture à la rentrée.

Toutes informations utiles concernant les UE optionnelles sont consultables sur le site de l'université de Bourgogne à l'adresse suivante :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/reussir-et-enrichir-mon-parcours/ue-transversales.html>

■ UE Recherche « Master Mention Santé » (60h, 6 ECTS)

| Nom de l'UE optionnelle |
|--|
| Biochimie Métabolique et Régulation |
| Hématopoïèse Normale et Tumorale |
| Imagerie fonctionnelle et moléculaire |
| Oncogenèse, Histogénèse et Différenciation |
| Pharmacologie Fondamentale, Préclinique et Clinique |
| Physiopathologie des Maladies Transmissibles |
| Conception et Structure des Molécules d'intérêt Thérapeutique (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Développement du Médicament : De leur mise en forme vers leur évaluation Pharmacologique (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Gestion et Analyse des Risques Environnementaux (Inscription scolarité Pharmacie) |
| Maladies du SNC : Modèles Animaux, Physiopathologie Et Stratégies Thérapeutiques (inscription scolarité Pharmacie) |
| Outils Et Technologies Appliqués A La Recherche Thérapeutique (inscription scolarité Pharmacie) |
| Nanobiosciences Nanobiotechnologies (inscription scolarité Pharmacie) |
| Chimie Extractive et Chimie Structurales des Composés Naturels Végétaux (Inscription scolarité Pharmacie) |

■ **UE Recherche « Master Médecine et Humanité » (6 ECTS)**

UE Éthique **et recherche en santé**

UE Histoire de la Médecine

UE Médecine, spiritualité et religions

UE Humanités médicales

■ **UE Recherche « Master mention Santé Publique et environnement » (6 ECTS)**

- Parcours Epidémiologie Recherche Clinique Evaluation (ERCE)

UE Statistiques de base – 1^{er} semestre

- Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)

UE Méthodes d'investigation quantitatives et

qualitatives – 1^{er} semestre

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Un contrôle continu est organisé à raison de 2 séances par semestre.

Un contrôle terminal des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

■ Sessions d'examen :

- 1^{ère} session : Semestre 1 : décembre
Semestre 2 : avril
- 2^{ème} session : mi-juin

■ Stages :

- Les étudiants doivent avoir validé un stage « Initiation aux soins infirmiers » (arrêté du 18/03/1992 modifié), d'une durée d'au moins trois semaines à la suite de leur première année de PASS, pour pouvoir valider le 1^{er} Cycle.

■ Règles de validation et de capitalisation :Principes généraux :

- **COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :
 - si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20,
 - et si aucune UE n'a de note inférieure à 09/20.
- **2^{ème} SESSION** : Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note <9/20 ou s'ils n'ont pas la moyenne générale devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Cependant, les notes de travaux pratiques et de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont inférieures à 10.
- **CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque élément constitutif de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

Les étudiants de PC2 qui redoublent conserveront leurs notes de CC et TP, ils repasseront uniquement le contrôle terminal des UE non validées**.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible. Un étudiant redoublant peut choisir de passer une autre UE optionnelle que celle qu'il a validée antérieurement et la capitaliser pour l'année suivante.

Précisions : Un étudiant ajourné en PC2 pourra être autorisé à poursuivre en PC3 avec une dette de 2 UE et/ou de 8 ECTS maximum. Ces étudiants (AJAC) repasseront uniquement le contrôle terminal des UE en dette. Les CC et TP seront neutralisés.

****DISPOSITONS PARTICULIERES POUR LES REDOUBLANTS :**

Les étudiants de PC2 qui redoublent conserveront leurs notes TP. Concernant les CC, ils auront le choix de conserver ou de repasser leurs CC. S'ils décident de repasser leurs CC, ils renoncent définitivement à leurs notes antérieures. Ce choix devra être notifié pour les deux semestres par écrit à la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de CC.

| | | | | | | |
|---|---|-----------------|----------------------------------|----------------|--------------------|--------------|
| Niveau : | GRADE DE MASTER | | | | | Année |
| Domaine : | DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM1 | | | | | 4 |
| Mention : | | | | | | |
| Parcours : | | | | | | |
| Volume horaire étudiant* : | 286 h | 61 h | 386 h | | 28 Semaines | 733 h |
| Variable en fonction du parcours choisi (environ 700 h) | Cours magistraux | Travaux dirigés | Travaux personnels | Cours intégrés | Stage ou projet | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> Français | | <input type="checkbox"/> Anglais | | | |

Contacts :

| Responsable de formation | Scolarité |
|---|---|
| Pr Hervé DEVILLIERS PU- PH herve.devilliers@chu-dijon.fr | Bureau de la Scolarité du 2 Cycle UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03 80 39 33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé | |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 1^{ère} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Les années de MM1 et de MM2 donnent à l'étudiant les connaissances diagnostiques et thérapeutiques de l'homme malade. Le Diplôme unique prépare les étudiants à l'Examen Dématérialisé National (EDN), ainsi qu'aux Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS), qui leur permettront de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 1^{ère} année du grade de Master en Sciences Médicales. Ce grade de Master a la particularité de se préparer en 3 ans.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

3^{ème} année du Diplôme de formation générale en sciences médicales validé

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Possibilité d'accès en MM1 pour les médecins étrangers diplômés dont la candidature aura été retenue par la commission de dispense d'études.

■ Droits d'inscription en formation initiale : Droits nationaux niveau Master

Organisation et descriptif des études :

L'année de MM1 ne propose pas de parcours différenciés selon les étudiants. L'année se déroule par alternance de 6 à 8 semaines d'enseignement et 6 à 8 semaines de stage hospitalier à temps plein de septembre à août. La formation est annualisée.

Durant l'année, l'étudiant choisira en plus du parcours obligatoire (tronc commun) :

- 2 UE librement choisies, permettant la validation du 2^{ème} cycle des études médicales
- Eventuellement 1 UE librement choisie supplémentaire, permettant une obtention de 10 points de valorisation du parcours en vue de la procédure de Matching en fin de 2^{ème} cycle. La validation de cette UE n'est pas requise pour valider le 2 cycle. Par contre, elle doit être validée pour obtenir les 10 points de parcours.
- Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique).
- L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

L'étudiant devra donc signaler à la scolarité lors de la rentrée, quelles UE entrent dans la validation de son second cycle et quelles UE entrent dans la validation de son parcours. Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

NB : L'offre d'UE optionnelles est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qui est proposé par les enseignants.

■ Tableau de répartition des séquences d'enseignements :

BLOC 1 / UE TRONC COMMUN

| UE | Discipline | CM | TD | TP (1) | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|----------|---|----|----|--------|-------|------|---------------------|-------------------------|---------|---------|------------|
| 4 | Perception, Système nerveux, Dermatologie | 30 | | 48 | 78 | 5 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 11 | Urgences Médico-chirurgicales | 20 | | 32 | 52 | 3 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 50 | | 80 | 130 | 8 | | | | | |

(1) TP = Travaux Personnels

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

BLOC 1/ UE Librement Choisis

| UE | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|----------|-----------------------------------|----|----|----|-------|------|------------------------------|------------------------------|---------|---------|------------|
| 4 | Santé/Armée ** | 30 | | | 30 | 2 | 1h sur tablette ou Ecrit 1H | 1h sur tablette ou Ecrit 1H | 1 | | 1 |
| 5 | Réanimation Médicale | 30 | | | 30 | 2 | 1h sur tablette ou écrit 1H | 1h sur tablette ou écrit 1H | 1 | | 1 |
| 6 | Médecine du sport | 30 | | | 30 | 2 | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 | | 1 |
| 7 | Psychologie et Neurologie | 30 | | | 30 | 2 | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 | | 1 |
| 8 | Allergologie | 30 | | | 30 | 2 | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 | | 1 |
| 11 | Relations Humaines en Médecine(1) | 20 | 8 | | 28 | 3 | CC+CT oral | CC+CT oral | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | | | | | | | | | | |

 ** UE optionnelle Santé Armées : tout étudiant comptant deux absences ou plus au cours de cette UE ne sera pas autorisé à passer la 1^{ère} session de l'examen

(1) A préciser si la UE optionnelle rentre ou pas dans le cadre du Master 1 Santé « Médecine et Humanité/s »

BLOC 2/ UE TRONC COMMUN

| UE | Discipline | CM | TD | TP(1) | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|----------|---|----|----|-------|-------|------|-------------------------------|-------------------------|---------|---------|------------|
| 5 | Handicap, Vieillessement, Dépendance, Douleur, Soins Palliatifs, Accompagnement | 20 | | 32 | 52 | 3 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 8B | Circulation, Néphrologie, Urologie | 30 | | 54 | 84 | 5 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 14 | Préparation à l'EDN | 14 | | 28 | 42 | 2 | Sous forme de conférences (3) | CT tablette | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 64 | | 114 | 178 | 10 | | | | | |

(1) TP = Travaux Personnels

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(3) Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivalra à une absence. Les étudiants devront **obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année** sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées.

BLOC 2/ UE Librement Choiesies

| UE | Discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|----------|--|----|----|----|-------|------|------------------------------|------------------------------|---------|---------|------------|
| 3 | Toxicologie aiguë | 30 | | | 30 | 2 | 1 h sur tablette ou Ecrit 1h | 1 h sur tablette ou 1h écrit | 1 | | 1 |
| 8C | Explorations Cardiovasculaires (ECG) (1) | 20 | | 20 | 40 | 3 | 1h sur tablette ou 1h écrit | 1h sur tablette ou 1h écrit | 1 | | 1 |
| 11 | Relations Humaines en Médecine (2) | 20 | 8 | | 28 | 3 | CC+CT oral | CC+CT oral | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | | | | | | | | | | |

(1) 2 UE Optionnelle sont à choisir en MM1. L'UE ECG est une UE Optionnelle obligatoire attribuée d'office.

(2) A préciser si le UE optionnelle rentre ou pas dans le cadre du Master 1 Santé « Médecine et Humanité/s »

BLOC 3/ UE TRONC COMMUN

| UE | Discipline | CM | TD | TP (1) | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|----------|--|-----|----|--------|-------|------|-------------------------------|-------------------------|---------|---------|------------|
| 1 | Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération Interprofessionnelle* | 24 | | 44 | 68 | 4 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 7 | Inflammation, Immunopathologie, Appareil respiratoire | 36 | | 64 | 100 | 6 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 14 | Préparation à l'EDN | 14 | | 28 | 42 | 2 | Sous forme de conférences (3) | CT tablette | 1 | | 1 |
| 2 A | De la conception à la naissance, Pathologie de la femme | 22 | | 36 | 58 | 3 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| | PIX | 10 | | | 10 | 2 | CT écrit | CT écrit | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 106 | | 172 | 278 | 17 | | | | | |

(1) TP = Travaux Personnels

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(3) Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Les étudiants devront **obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées d'un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées.**

* séminaires obligatoires : organisation des soins primaires, violences et maltraitements aux personnes, inégalités sociales de santé

BLOC 3/ UE Librement Choiesies

| UE | Discipline | CM | TD | TP (1) | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | coef CC | total coef |
|-----------|---|----|----|-----------|-------|------|----------------------------|-------------------------------|------------|------------|---------------|
| 2 | Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou Ecrit 1H | CT tablette ou Ecrit 1H | 1 | | 1 |
| 9 | Examens complémentaires | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou Ecrit 1H | CT tablette ou Ecrit 1H | 1 | | 1 |
| 10 | Santé Enfant (intitulé ?) | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou Ecrit 1H | CT tablette ou Ecrit 1H | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | | | | | | | | | | |

Tout au long de l'année

| UE | Discipline | CM | TD | TP(1) | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval (2) Session 2 | coef CT | co ef C C | total coef |
|----------|--|----|----|-------|-------|---------------------------------|--|-------------------------------|---|--------------------|---------------|
| 13 | Stage hospitalier (4 stages/ an) | | | | | 6 soit 1.5 ECTS/ST AGE | Validation sur place par les enseignants responsables | (4) | 1 | | 1 |
| | Anglais médical (5) | | 25 | | 25 | 2 | Oral | Oral | 1 | | 1 |
| 12* | Initiation à la recherche (LCA) | 26 | | | 26 | 2 | CT tablette + CC (8 QI)30mn | (6) CT tablette | 0.75 Session1 1 (Session 2) | 0.2 5 | 1 |
| 15 | Examen Clinique Objectif et Structuré de Pole pendant la période de stage (7) | | 36 | | 36 | 3 (Crédits en MM3) | CT : ECOS (Comptant pour 20% de la note finale – MM3) | CT : ECOS (En MM3) | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 26 | 61 | | 87 | 10 | | | | | |

* l'évaluation de la LCA se fera sous forme d'une épreuve de contrôle continu comprenant de 8 QI (valeur ¼ de la note

finale) et un contrôle terminal composé d'une lecture d'article, de 15 QCM et de 8 QI (valeur 3/4 de la note).

- (4) Un seul stage invalidé entraîne le redoublement. Les stages hospitaliers, au nombre de 4 par année universitaire, sont effectués par période de 6-7 semaines continues à temps complet (5 semaines pour le stage d'été), en alternance avec des périodes de 6-7 semaines de cours. L'évaluation de chaque stage s'effectue par validation sur place des enseignants.
- (5) Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen. **Les certificats d'absence devront être envoyés par mail à l'enseignant ainsi qu'à la scolarité.**
- (6) 2ème session : les notes de contrôle continu ne seront pas reportées, seules seront prises en compte les notes du contrôle terminal. Lecture d'article + 15 QCM pour 2/3 de la note et 8 QI pour 1/3 de la note.
- (7) **Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage.**

■ UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique pouvant comptabiliser 40 points de Parcours.

Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours.

■ Modalités de contrôle des connaissances (1^{ère} année du master DFASM)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 et l'arrêté du 21/12/2021 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine. La validation de l'année de MM1 permet d'acquérir 50 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 (arrêtés du 30 décembre 2014) est obligatoire pour la validation du 2^e cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. La partie théorique se déroulera dans le cadre des cours de l'UE11 de MM1. Cet enseignement ne donnera pas lieu à l'obtention d'ECTS.

■ Carnet de gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon **et de la signature** du service sur le carnet de gardes. **La date de la garde devra également être renseignée.**

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra pas être validé.

■ Tirage des Stages :

Le tirage se fera à l'aide d'un algorithme ou à l'aide d'un autre logiciel, excepté pour les redoublants et les auditeurs libres (le tirage s'effectuera au mérite, avec la moyenne de leur précédente année).

Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année et dans le même ordre. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ou deux auditeurs libres ne peuvent pas choisir le même terrain de stage sur la même période. Ils ne se verront pas non plus la possibilité de choisir un stage en médecine générale.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

La réforme du 2^{ème} cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un *curriculum* basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.

Le nouveau programme du 2^{ème} cycle des études médicales repose sur trois piliers :

1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à UE11
2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes, qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique objectif et structuré - UE15 et UE 16 et via une UE de préparation à l'EDN (UE14).
3. Une valorisation du parcours de l'étudiant.

En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).

Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axé sur l'acquisition de compétence via l'utilisation d'application interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, *key feature problems...*). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux.

Une session de rattrapage intervient **durant le mois de Juin.**

Les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année.

II- Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) permet l'acquisition des crédits européens correspondants.

- Les UE sont validées par obtention de chacun des éléments qui les composent ou par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

- Par contre, aucune compensation entre UE n'est envisageable.

La validation des UE et années entraîne la capitalisation des crédits associés.

Dans les UE qui n'ont pas été acquises, la note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Les épreuves sont organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint dans le livret d'accueil. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats soit généralement **courant Juin**.

L'obtention de l'année correspond à la validation de 50 ECTS (Tronc commun – Stages – Anglais médical – Initiation à la recherche – UE librement choisies)

III - 2^{ème} session

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils n'obtiennent pas la moyenne à chaque UE, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < à 10.

Un étudiant ajourné en MM1 pourra être autorisé à poursuivre en MM2 avec une dette (UE < 10/20) de 2 UE maximum et /ou 8 ECTS maximum.

AJAC UE 12 « Initiation à la recherche » : L'étudiant devra repasser l'ensemble des épreuves :

- CC (8 QI) 30mn + CT tablette (lecture d'article + 15 QCM+ 8 QI) 2h00.

Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situation au cours de la deuxième et de la troisième année du 2 cycle.

La note obtenue aux ECOS de la première année du deuxième cycle représente 20% de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année représente 30% de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de 2 cycle représente 50% de la note globale.

Un étudiant n'ayant pas pu assister à une de ces sessions, sera autorisé à passer avec la promotion (n – 1) l'année suivante.

IV- Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE. En revanche, aucune compensation entre UE n'est possible.

Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

V- Capitalisation

Les UE sont capitalisables. Toute UE validée est définitivement acquise. Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient.

Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.

VI- Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants qui accèdent en DFASM après avoir validé leur DFGSM mais pas le C2i (niveau1), désormais PIX et obligatoire, devront impérativement repasser la ou les épreuves non validées de cet examen au cours de leur année de DFASM1 ou 2. Le C2i niveau 2 ne peut être validé avant le C2i niveau 1.

Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle.

| | | | | | | |
|---|---|-----------------|----------------------------------|----------------|--------------------|-------------|
| Niveau : | GRADE DE MASTER | | | | | Année |
| Domaine : | DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM2 | | | | | 5 |
| Mention : | | | | | | |
| Parcours : | | | | | | |
| Volume horaire étudiant* : | 268h | 61h | 428h | / | 28 semaines | 757h |
| Variable en fonction du parcours choisi (environ 600 h) | Cours magistraux | Travaux dirigés | Travaux personnels | Cours intégrés | Stage ou projet | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> français | | <input type="checkbox"/> anglais | | | |

Contacts :

| Responsable de formation | Scolarité |
|---|---|
| Pierre-Emmanuel CHARLES PU- PH pierre-emmanuel.charles@chu-dijon.fr | Bureau de la Scolarité du 2 cycle UFR des Sciences de Santé ☎ 03.80.39.33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé | |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Les années de MM1 et de MM2 donnent à l'étudiant les connaissances diagnostiques et thérapeutiques de l'homme malade. Le Diplôme unique prépare les étudiants à l'Examen Dématérialisé National (EDN), ainsi qu'aux Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS), qui leur permettront de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 2^{ème} année du grade de Master en Sciences Médicales. Ce grade de Master a la particularité de se préparer en 3 ans.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

- 1^{ère} année du Diplôme de formation générale en sciences médicales validée.
- Validation de chacune des UE par la moyenne.
- 1 dette de 2 UE et/ou d'un maximum de 8 ECTS est tolérée.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Possibilité d'accès en MM2 pour les médecins étrangers diplômés, dont la candidature aura été retenue par le Jury de Sélection PASS/LAS. Se référer aux textes en vigueur.

■ Droits d'inscription :

En formation initiale : Droits nationaux niveau Master

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année se déroule par alternance de 6 à 8 semaines d'enseignement et 6 à 8 semaines de stage hospitalier à temps plein de septembre à août. La formation est annualisée.

Durant l'année, l'étudiant choisira **en plus du parcours obligatoire, du tronc commun :**

- 1 UE Librement Choies, permettant la validation du 2^{ème} cycle des études médicales
- Eventuellement, 1 UE Librement Choisie Supplémentaire, permettant une obtention des 10 points de valorisation du parcours en vue de la procédure de matching en 2^{ème} cycle. La validation de cette UE n'est pas requise pour valider le 2^{ème} cycle. Par contre, elle doit être validée pour obtenir les 10 points de parcours.
- Les UE Librement Choisie validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique).
- L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

L'étudiant devra donc signaler à la scolarité lors de la rentrée, quelles UE entrent dans la validation de son second cycle et quelles UE entrent dans la validation de son parcours. Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

Un UE Optionnelle « Quiz & Tchat » sera proposée pour la Révision de l'EDN, de mi-août à mi-octobre, en format Hybride et sans aucune évaluation.

Note : L'offre des UE optionnelles est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qui est proposé par les enseignants.

■ Tableau de répartition des séquences d'enseignements :
BLOC 1/ UE Tronc Commun

| UE | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|-----------------|---|-----|----|-------------------|-------|------|--|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 6 | Maladies Transmissibles, Risques Sanitaires | 28* | | 56 | 84 | 6 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 3 | Maturation, vulnérabilité, santé mentale, conduite addictives | 20 | | 40 | 60 | 4 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 9 | Cancérologie, Oncologie, Hématologie | 26 | | 52 | 78 | 6 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 14 | Préparation EDN | 14 | | 28 | 42 | 2 | Sous forme de conférences ⁽³⁾ | CT tablette | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 88 | | 176 | 264 | 18 | | | | | |

(1) TP = Travaux Personnels

(2) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(3) Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Les étudiants devront **obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE. Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées.**

*+ 4h pour ATB

BLOC 1/ UE Librement Choisis

| UE Librement Choisie | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------------------|---------------------------|----|----|-------------------|-------|------|-------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 5 | Réanimation Médicale | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 4 | Santé / Armées** | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 6 | Médecine du sport | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 7 | Psychologie et Neurologie | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 8 | Allergologie | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | | | | | | | | | | |

** UE optionnelle Santé Armées : tout étudiant comptant deux absences ou plus au cours de cette UE ne sera pas autorisé à passer la 1^{ère} session de l'examen

BLOC 2/ UE Tronc Commun

| UE | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------|--|----|----|-------------------|-------|------|--|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 8a | Métabolisme, endocrinologie, hépato-gastro-entérologie | 30 | | 60 | 90 | 6 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 2b | Hérédité l'Enfant l'Adolescent | 46 | | 92 | 138 | 8 | CT tablette | CT tablette | 1 | | 1 |
| 14 | Préparation EDN (4) | 14 | | 28 | 42 | 2 | Sous forme de conférences ⁽³⁾ | CT tablette | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 90 | | 180 | 360 | 16 | | | | | |

(4) Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Les étudiants devront **obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE.** Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées.

BLOC 2/ Librement Choies

| UE Librement Choisie | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------------------|-------------------|----|----|-------------------|-------|------|-------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 3 | Toxicologie aigüe | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | | | | | | | | | | |

BLOC 3/ UE Tronc Commun

| UE | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------|--|----------|----|-------------------|------------|------|--|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 10 | Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses | 18 16 | | 36 | 54 52 | 3 | CT Tablette | CT Tablette | ? | | ? |
| | PIX | 10 | | | 10 | 1 | 1h écrit 1h examen pratique | 1h écrit 1h examen pratique | 1 | | 1 |
| 14 | Préparation à EDN (2) | 14 | | 28 | 42 | 2 | Sous forme de conférences ⁽³⁾ | CT tablette | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 42 40 | | 64 | 106 104 | 6 | | | | | |

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Les étudiants devront **obligatoirement être présents à 80% des conférences de l'année sous peine d'une invalidation de l'UE.** Les absences justifiées par un certificat envoyé par mail à la scolarité seront décomptées.

BLOC 3/ UE Librement Choisis

| UE librement choisie | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------------------|--|----|----|-------------------|-------|------|-------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| 2 | Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 9 | Examens complémentaires | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| 10 | Santé Enfant | 30 | | | 30 | 2 | CT tablette ou écrit 1h | CT tablette ou écrit 1h | 1 | | 1 |
| TOTAL UE | | 90 | | | 90 | 6 | | | | | |

Tout au long de l'année

| UE | Discipline | CM | TD | TP ⁽¹⁾ | Total | ECTS | Type éval Session 1 | Type éval ⁽²⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|----------|---|----|----|-------------------|-------|-----------------------------|---|---------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| 13 | Stage hospitalier (temps plein) | | | | | 6 soit 1.5 ECTS/STAGE | Validation sur place par les enseignants responsables | (5) | 1 | | 1 ² |
| | Anglais médical (6) | | 25 | | 25 | 1 | oral | oral | 1 | | 1 |
| 12 | Initiation à la recherche * | 26 | | | 26 | 1 | 2 articles + 15 QCM (3h)* | 1 Article et 15 QCM | | | 1 |
| 15 | Examen Clinique Objectif et Structuré (7) | | 36 | | 36 | 3 (crédités en MM3) | CT : ECOS (comptant pour 30% de la note finale – MM3) | CT : ECOS (en MM3) | 1 | | 1 |
| | Conférences Optionnelles | | | | | | | | | | |
| TOTAL UE | | 26 | 61 | | 87 | 8 | | | | | |

* Seule la meilleure note des deux articles sera retenue pour la validation de l'UE en première session.

(5) Un seul stage invalidé entraîne le redoublement. Les stages hospitaliers, au nombre de 4 par année universitaire, sont effectués par période de 6-7 semaines continues à temps complet (5 semaines pour le stage d'été), en alternance avec des périodes de 6-7 semaines de cours. L'évaluation de chaque stage s'effectue par la validation sur place des enseignants.

(6) Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen. Les certificats d'absence devront être envoyés par mail à l'enseignant ainsi qu'à la scolarité.

(7) Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage.

■ UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique pouvant comptabiliser 40 points de Parcours.

Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013, modifié par celui du 21/12/2021, relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine. La validation de l'année de MM2 permet d'acquérir 50 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), arrêté du 30 décembre 2014, est obligatoire pour la validation du 2^e cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1. La partie théorique se déroulera dans le cadre des cours de l'UE11 de MM1. Cet enseignement ne donnera pas lieu à l'obtention d'ECTS.

■ Carnet de gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon et de la signature du service sur le carnet de gardes. La date de la garde devra également être renseignée.

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année.

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

■ Tirage des Stages :

Le tirage se fera à l'aide d'un algorithme, excepté pour les redoublants et les auditeurs libres (le tirage s'effectuera au mérite, avec la moyenne de leur précédente année).

Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année et dans le même ordre. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ou deux auditeurs libres ne peuvent pas choisir le même terrain de stage sur la même période. Ils ne se verront pas non plus la possibilité de choisir un stage en médecine générale.

I - Enseignements dispensés au cours de la 5^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

La réforme du 2^{ème} cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un curriculum basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.

Le nouveau programme du 2^{ème} cycle des études médicales repose sur trois piliers :

1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à 11
2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique objectif et structuré - UE15) et via une UE de préparation à EDN (UE14).
3. Une valorisation du parcours de l'étudiant

En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).

Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axée sur l'acquisition de compétences via l'utilisation d'applications interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, key feature problems...). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année. Les étudiants doivent opter pour 1 enseignement librement choisi en début d'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux.

Une session de rattrapage intervient **durant le mois de Juin.**

Les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année.

II – Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) permet l'acquisition des crédits européens correspondants.

- Les UE sont validées par obtention de chacun des éléments qui les composent ou par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.
- En revanche, aucune compensation entre UE n'est envisageable.

La validation des UE et années entraîne la capitalisation des crédits associés.

Notes : Dans les UE qui n'ont pas été acquises, la note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Les épreuves sont organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint dans le livret d'accueil. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats, soit généralement **courant Juin.**

L'obtention de l'année correspond à la validation de 50 ECTS (Tronc commun – Stages – Anglais médical – Initiation à la recherche – UE librement choisies)

III - 2ème session

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils n'obtiennent pas la moyenne à chaque UE, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < à 10.

A l'issue des deux sessions d'examens, seuls les étudiants ayant validés le MM1 et le MM2 seront autorisés à passer en MM3. Aucune dette ne sera tolérée.

Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situation au cours de la deuxième et de la troisième année du 2 cycle.

La note obtenue aux ECOS de la première année du deuxième cycle représente 20% de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année représente 30% de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de 2 cycle représente 50% de la note globale.

Un étudiant n'ayant pas pu assister à une de ces sessions, sera autorisé à passer avec la promotion (n-1) l'année suivante.

IV - Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

En revanche, aucune compensation entre UE n'est possible.

Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

V – Capitalisation

Les UE sont capitalisables. Toute UE validée est définitivement acquise. Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient. Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.

VI- Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants qui accèdent en DFASM après avoir validé leur DFGSM mais pas le C2i (niveau1), désormais PIX et obligatoire, devront impérativement repasser la ou les épreuves non validées de cet examen au cours de leur année de DFASM1 ou 2. Le C2i niveau 2 ne peut être validé avant le C2i niveau 1.

Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle.

| | | | | | | |
|---------------------------|---|-----------------|----------------------------------|------------|-----------------|---------------------|
| Niveau : | MASTER | | | | | Année |
| Domaine : | DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3 | | | | | 6 20 ECTS |
| Mention : | | | | | | |
| Spécialité : | | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 89h | | | | | 89h |
| | Cours magistraux | Travaux dirigés | Travaux pratiques | Séminaires | UE optionnelles | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> Français | | <input type="checkbox"/> Anglais | | | |

Contacts :

| | |
|--|---|
| Responsable de formation | Scolarité – secrétariat pédagogique |
| Pr Sylvain AUDIA PU-PH – CHU DIJON 14 rue Paul Gaffarel – 21000 DIJON ☎ 03.80.29.30.31 Sylvain.audia@chu-dijon.fr | Bureau de la Scolarité du 2 cycle Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21079 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr |
| Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé | |

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau maîtrise.

Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Le Diplôme unique prépare les étudiants à l'Examen Dématérialisé National (EDN), ainsi qu'aux Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS), qui leur permettront de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

- 2^{ème} année du Diplôme de formation approfondie en sciences médicales validée.
- Validation de chacune des UE par la moyenne.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Se référer aux textes en vigueur.

■ Droits d'inscription en formation initiale : Droits nationaux niveau Master

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles

L'année de DFASM3 propose un enseignement théorique et des stages hospitaliers à plein temps.

Les EDN se tiendront durant la dernière semaine d'octobre et ils seront précédés d'une période de révision de six semaines.

Après les EDN :

- Les étudiants seront en stage temps plein tout au long de l'année : 4 stages **de 6 à 7 semaines**
- Ils seront disponibles deux demi-journées par semaine pour les enseignements mentionnés ci-dessous :
 - Séminaire « Pertinence des Soins » de 4h (1 ECTS) de novembre à janvier
 - **UE 15, ECOS de Pôle (5 ECTS)**
 - UE 17, Parcours SHS de 20h (4 ECTS)

Durant l'année, l'étudiant pourra choisir 1 à 2 UE Optionnelles Librement Choies, permettant une obtention des points de valorisation du parcours (+ 10 points). La validation de cette UE n'est pas requise pour la validation du 2 cycle et de leurs parcours.

Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique). Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

L'obtention d'un Master débuté durant le 1^{er} Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

NB : L'offre d'UE optionnelle est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qu'est proposé par les enseignants.

Les MM3 choisiront 1 stage par Pole. Le matching ayant lieu fin juillet, les étudiants ne se présentant pas en stage, ne valideront donc pas leur 2 cycle.

| UE | Discipline | CM | TD | TP | SEM | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ session 1 | Type éval ⁽¹⁾ session 2 | coef CT | coef CC | coef TP | total coef |
|---|--|----|----|----|-----|-------|------|---|---------------------------------------|------------|------------|------------|---------------|
| UE Tronc Commun | | | | | | | | | | | | | |
| | Séminaire « Pertinence des Soins » (1) | 4 | | | | | 1 | | | | | | |
| 15 | ECOS de Pôle (Pendant bloc de stage) (2) | | | | | | 5 | Oral | Oral | | | | |
| 17 | Parcours SHS (3) | 20 | | | | | 4 | | | | | | |
| UE Optionnelles Librement Choies (4) | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Entraînement ECOS | | | | | | | Oral | Oral | | | | |
| | UE de Révision « Quiz & tchat » (5) | | 30 | | | 30 | | - | - | | | | - |
| Stages | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Stage Hospitalier (4 à plein temps sur 6 semaines) | 30 | | | | | 10 | Validation sur place par les enseignants responsables | (6) | | | | 1 |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------|--|-----|----|--|-----|-----|--|--|--|--|--|--|
| TOTAL | | 54+ | 30 | | 30+ | 20+ | | | | | | |
|-------|--|-----|----|--|-----|-----|--|--|--|--|--|--|

(1) De novembre à janvier

(2) Les étudiants devront s'inscrire aux ECOS en fonction de leur Pôle de stage.

(3) La participation aux deux jours de séminaire du module diagnostic d'une maladie chronique est nécessaire pour la validation de l'UE.

(4) D'autres UE librement choisies pourront être proposées par les enseignants sur toute la durée du deuxième cycle

(5) Sur 10 semaines avec 3h/semaine, à partir de mois d'avril et jusqu'à début de mois de juin. Pas d'évaluation.

(6) Un seul stage invalidé entraîne un redoublement

■ UE Engagement Pédagogique Mixte Anatomie et Physiologique pouvant comptabiliser 40 points de Parcours.

Un quota de places est défini à l'avance et se verra respecté par un processus de sélection des candidats. L'UE représente 120 Heures sur 4 années (PC3, MM1, MM2 et MM3). Le contrôle des connaissances s'effectuera par 70% de présence aux TP, 20% de note de mémoire et 10% d'investissement personnel. En effet, un étudiant aura une marge de 2 absences injustifiées durant le 1^{er} Cycle et 2 absences injustifiées durant le 2nd Cycle. Au-delà de ces 4 absences, l'étudiant se verra invalider son UE Engagement et ne pourra donc pas la faire valoir pour ses points de Parcours.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 21/12/2021, modifiant celui du 8/04/2013, toujours en vigueur, relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine.

La validation de l'année de MM3 permet d'acquérir 20 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), défini par l'arrêté du 30 décembre 2014, est obligatoire pour la validation du 2^e cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1.

■ Carnet de Gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon et de la signature du service sur le carnet de gardes. La date de la garde devra également être renseignée.

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année.

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

■ Tirage des Stages :

Les étudiants redoublants ainsi que les auditeurs libres auront la liberté de choisir leur terrain de stage au sein des mêmes Pôles de leur précédente année. Ils seront affectés de manière surnuméraire aux places prévues pour les primants. Deux redoublants ne peuvent pas être affectés sur le même service sur une même période. Ils ne se verront pas la possibilité de choisir un stage en médecine générale.

Enseignements dispensés au cours de la 6^{ème} année du parcours des études :

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

La réforme du 2^{ème} cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un curriculum basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.

Le nouveau programme du 2^{ème} cycle des études médicales repose sur trois piliers :

1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à 11
2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique objectif et structuré - UE15) et via une UE de préparation à EDN (UE14).
3. Une valorisation du parcours de l'étudiant

En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).

La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivalra à une absence. Seules trois absences justifiées seront tolérées par session.

Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axée sur l'acquisition de compétences via l'utilisation d'applications interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, key feature problems...). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux.

Les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année. Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situation au cours de la deuxième et de la troisième année du 2 cycle.

La note obtenue aux ECOS de la première année du deuxième cycle représente 20% de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année représente 30% de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de 2 cycle représente 50% de la note globale.

Un étudiant n'ayant pas pu assister à une de ces sessions, sera autorisé à cumuler deux épreuves la 6^{ème} année.

Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

En revanche, aucune compensation entre UE n'est possible.

Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

Capitalisation et validation

- Validation de chacune des UE (Obligatoires et optionnelles).
- Les UE sont capitalisables. Toute UE validée est définitivement acquise. Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient. Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.
- La présence au séminaire « Pertinence des soins » est obligatoire. Toute absence à ce séminaire entraînera pour l'étudiant son déclassement pour les choix des stages.

Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants qui accèdent en DFASM après avoir validé leur DFGSM mais pas le C2i (niveau1), désormais PIX et obligatoire, devront impérativement repasser la ou les épreuves non validées de cet examen au cours de leur année de DFASM1 ou 2. Le C2i niveau 2 ne peut être validé avant le C2i niveau 1.

AUDITEUR : A l'issue des EDN, les étudiants ne souhaitant pas participer à la procédure nationale de choix verront leur demande examinée en commission. En cas d'avis favorable, celle-ci se prononce également sur les formations pratiques auxquelles le candidat devra participer et les enseignements théoriques qu'il sera autorisé à suivre. Il bénéficiera du statut d'auditeur.

Un étudiant n'est autorisé à redoubler que 3 fois durant son Second Cycle.

● Sessions d'examen :

1^{ère} session : janvier
2^{ème} session : avril